

LOIRE

Édition de Saint-Étienne



Une centaine de magistrats et personnels de greffes, auxquels se sont joints les avocats, ont dénoncé « un profond malaise ». Photo Progrès/Sonia BARCET

LOIRE

La justice « dans un état d'épuisement absolu »

La justice est à la peine. Magistrats et greffiers stéphanois donnent des exemples consternants. Abattage en correctionnelle. Réforme toute neuve de la justice pénale des mineurs déjà trahie par un logiciel obsolète. Et cabinets d'instruction « dans un état d'épuisement absolu ».

Ce mercredi, cette juge des enfants du tribunal judiciaire de Saint-Etienne est en grève. « Mais je vais quand même tenir mes audiences. Je ne peux pas dire à des parents dont les enfants sont placés de revenir dans un mois ! ». La jeune femme en a les larmes aux yeux. « Au tribunal des enfants, cinq postes sur six sont pourvus. On attend toujours que quelqu'un soit nommé ».

Logiciel Cassiopée, logiciel casse-pieds

Son métier, elle ne le reconnaît plus. « On a des cabinets à plus de 500 dossiers ». Le

nouveau Code de justice pénale des mineurs, fierté de la Chancellerie ? « C'est une réforme d'ampleur, déjà repoussée deux fois. Et pourtant, les logiciels ne sont toujours pas à jour : ma greffière met une heure pour rédiger une convocation, car elle doit tout créer ». Une pensée, même pas émue, pour le logiciel Cassiopée. « Qui n'a jamais marché, et ne marchera jamais ». Certains l'auraient même renommé logiciel casse-pieds...

La magistrate se désole. « J'ai l'impression d'avaloir des couleuvres en permanence. Nous avons fait des efforts démentiels pour vider les stocks... et le système s'engorge à nouveau. C'est insupportable ».

À tous les étages du palais, l'informatique fait grincer des dents. Les personnels de greffe ne cachent pas leur exaspération. « Nous avons des logiciels obsolètes, voire qui n'existent même pas pour certains services. Il nous arrive de passer une

demi-journée pour sortir trois accusés de réception. Nerveusement, c'est très pénible ». Les greffes rencontrent un problème d'outil, mais aussi de personnel. « Neuf postes sont vacants ». Idem au parquet, qui « a en permanence, depuis des années, des magistrats placés ».

Fin à l'épuisement du rôle... et du tribunal

À l'instruction, ça pique aussi. « Il y a une maltraitance institutionnelle terrible, déplore une juge d'instruction stéphanoise. À mon arrivée, j'avais demandé trois mois de dispense pour pouvoir prendre connaissance des dossiers. Cela m'a été refusé ». La magistrate le dit clairement, « je travaille soixante heures par semaine, je suis dans un état d'épuisement absolu. Et je n'ai même pas la satisfaction du travail rendu, car on ne vous demande que vos chiffres ».

Le mot d'ordre, ici, c'est gérer l'urgence. En urgence. À

commencer par l'abattage des correctionnelles. Début à 13 heures 30. Fin... quand le rôle est épuisé, et le tribunal aussi d'ailleurs. On a vu des comparutions immédiates passer gentiment le cap de minuit. « C'est anormal, on prend quand même des décisions de mettre des gens en prison ! On a tellement accepté de travailler en mode dégradé, car on ne veut pas bloquer la machine et que le justiciable reste notre souci. Mais il y a une perte de sens terrible sur nos métiers ».

Les jeunes collègues sont déjà dans la boucle. Cafard et souffrance. « On a investi beaucoup pour entrer dans la magistrature, c'est déprimant. Il y a peu de démissions, parce que c'est un métier passion. Le système est devenu aberrant : on condamne par exemple des gens, en matière d'horaires de travail, sur la base de lois qu'on ne s'applique pas à nous-mêmes... ».

Marie PERRIN

« Rédiger un jugement en trois minutes n'est pas digne »

Côté syndicats, Nelly Pradeau (Union syndicale des magistrats) resitue le contexte. « Sur les 9 000 magistrats de France, plus des deux-tiers ont signé la tribune du Monde. C'est un coup de tonnerre. Il était important de vous faire partager notre émotion et notre désarroi ». Au pôle social de Saint-Etienne, qu'elle pilote, il faut jusqu'à deux ans pour avoir accès à un juge. Anne Perrin (CGT greffe) et Sandrine Blanc (UNSA SJ) dénoncent « des choses connues de tous, mais cachées derrière des cabinets et des bureaux. Nous manquons de moyens humains et matériels. Rendre justice en écoutant dix minutes un justiciable ou en rédigeant un jugement en trois minutes n'est pas digne du travail que nous voulons faire ».

Ce mercredi, une motion intersyndicale a été lue en salle des assises. « Nous faisons le constat d'un profond désarroi et d'un épuisement collectif ». M^e Solange Viillard-Valezzy, bâtonnier, a exprimé le soutien des avocats. « L'état de la justice est particulièrement inquiétant, nous partageons le constat d'un profond malaise, général à l'ensemble des acteurs du monde judiciaire ».

REPÈRES

■ **Roanne : « Il faudrait 3 à 4 fois plus de juges pour atteindre les standards européens »**

Magistrats, greffiers, avocats, auditeurs de justice et contractuels, tous les professionnels du tribunal de Roanne ont débrayé ce mercredi à midi. Si l'effectif de magistrats est au complet (ce qui n'est pas le cas du greffe), Wilfrid Exposito, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Roanne, a fait ses calculs : il faudrait trois à quatre fois plus de juges pour rejoindre les standards européens. « Pour un bassin de population de 150 000 habitants comme celui de l'arrondissement de Roanne, nous aurions besoin de 12 magistrats au Parquet contre 3 actuellement et 35 au siège contre 10 à ce jour », a-t-il comptabilisé. Selon les chiffres de la Cour des comptes, la France peut s'appuyer en moyenne sur 13 magistrats pour 100 000 habitants contre 31 en Allemagne.

La question des délais à rallonge pour les justiciables, conséquence logique du manque d'effectif, a été longuement abordée par les professionnels du droit. Par exemple, une requête d'aménagement de peine déposée aujourd'hui par une personne incarcérée au centre de détention sera traitée en juin 2023. Mardi, en audience correctionnelle, les affaires renvoyées seront réexaminées... en juin 2022.

M.G.